



ANNEXE AUX INSTRUCTIONS
DE COURSE HABITABLE 2026
LA FETE DU CLUB
Samedi 12 et dimanche 13 Sept
2026 Grade 5C



Marée à La Rochelle – la Pallice :

Samedi 12 Septembre, PM 06h08 coef 102 (6.21m)
Dimanche 13 Septembre, PM 18h41 coef 97(6.38m)

Marée à St Denis d'Oléron :

Samedi 12 Septembre, PM 18h11 coef 101 (6.11m)
Dimanche 13 Septembre, PM 06h22 coef 100 (6.14m)

Attention : sortie du port de St Denis au plus tard 08h22.

COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le **canal VHF de la course : 74**
- 3.4 Les informations pourront être relayées sur le groupe WhatsApp CNLR-régates <https://chat.whatsapp.com/HfZE5S5LDmLd7IFyg40gs>



6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Le Samedi **12 septembre 2026**, l'heure prévue pour le signal d'avertissement est **9h55**.
- 6.2 Le Dimanche **13 septembre 2026**, l'heure prévue pour le signal d'avertissement est **9h25**

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est : Parcours côtiers dans le Perthuis d'Antioche.

LES PARCOURS du SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026

- 9.1 Les parcours, sous réserves de changements apportés par le comité de course et annoncés à la VHF au plus tard 15 minutes avant le départ, sont ainsi définis :

Parcours 1 pour HN net <19 12,7 NM

Marque	A laisser à	Marque à contourner	Réduction possible, auto-pointage requis
Départ entre le bateau comité et la bouée orange Cnlr			
Bouée ouest Minimes	tribord	X	
Zone du Lavardin	babord		
Sud Chauveau	babord		
Nord Longe	tribord	X	
Arrivée entre le bateau comité et la bouée orange	46°2,445 N 001°21,690W		

Parcours 1 pour HN net >= 19 16 NM

<i>Marque</i>	<i>A laisser à</i>	<i>Marque à contourner</i>	<i>Réduction possible, auto-pointage requis</i>
Départ entre le bateau comité et la bouée orange Cnlr			
Bouée Ouest Minimes	tribord	X	
Zone du Lavardin	babord		
Sud Chauveau	babord		
Nord West Aix	tribord	X	
Arrivée entre le bateau comité et la bouée orange	46°2,445 N 001°21,690W		

LES PARCOURS du DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026

10.1 Les parcours, sous réserves de changements apportés par le comité de course et annoncés à la VHF au plus tard 15 minutes avant le départ, sont ainsi définis :

Parcours 2 pour HN net <19 11,4 NM

<i>Marque</i>	<i>A laisser à</i>	<i>Marque à contourner</i>	<i>Réduction possible, auto-pointage requis</i>
Départ entre le bateau comité et la bouée orange Cnlr			
Nord Longe	babord	X	
Sud Chauveau	tribord	X	X
Arrivée entre la Ouest Minimes et le bateau comité			

Parcours 2 pour HN net >e 19 15,3 NM

<i>Marque</i>	<i>A laisser à</i>	<i>Marque à contourner</i>	<i>Réduction possible, auto-pointage requis</i>
Départ entre le bateau comité et la bouée orange Cnlr			
Nord Longe	babord	X	
Bouée orange CNLR au départ	tribord	X	
Sud Chauveau	tribord	X	X
Arrivée entre la West Minimes et le bateau comité			

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, tels que le banc du Lavardin, les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice ou les filières.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant la flamme CNLR sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et la bouée orange CNLR,**

- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcouru de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le **canal VHF de la course**. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

- 12.2 La ligne d'arrivée sera entre **le mât arborant la flamme CNLR sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et la bouée orange CNLR**,
- 14.1 Chaque concurrent doit noter son heure d'arrivée en heure légale (heure GPS en heures minutes et secondes) **et la transmettre par Whatsapp** au bateau comité dans les dix minutes suivant son arrivée.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 a Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire pour tout bateau.
- 19.1 b [DP] [NP] Emargement par appel VHF des bateaux et des équipages sur l'eau par le comité de course avant le départ de la première course de la journée.
- 19.1 c Le port de la brassière est obligatoire pour tous les concurrents naviguant en solitaire. L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent pour tous.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est : voir en §3
- 19.4 **Utilisation du Bout dehors** : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés **Sun Fast 3200 Exocet coque blanche portant le pavillon du CNLR**.

28. PRIX

Un prix pourra être remis à chaque concurrent lors du pot amical qui suivra la proclamation des résultats au club house du CNLR le **13 septembre 2026** environ 30 mn après l'arrivée du dernier

bateau

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : **Thierry CAZAUX TEL 0609975598**

Président-e du comité technique : **David ORTIG**